

**Plan interministériel de lutte et de mobilisation  
contre les violences faites aux enfants**

**L'Enfant Bleu participe à l'élaboration des 21 mesures en faveur d'une meilleure détection des victimes et de leur accompagnement sur la durée**

Ce mercredi 1<sup>er</sup> mars, Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a lancé le premier plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants. L'Enfant Bleu, qui agit depuis près de 30 ans auprès des enfants victimes de maltraitements, a participé étroitement à l'élaboration de ce plan au sein d'une commission composée d'experts de la protection de l'enfance.

L'association a tout particulièrement apporté sa contribution aux mesures liées au repérage et à l'accompagnement des victimes ainsi qu'à la formation des professionnels travaillant au contact des enfants. Des enjeux prioritaires, déjà au cœur des 20 propositions formulées dans son Livre blanc<sup>1</sup>, publié en novembre dernier.

---

Il n'existe pas de chiffres permettant de mesurer d'une manière exhaustive les décès de mineurs consécutifs à des violences mortelles. Si la Police et la Gendarmerie font état de 111 décès d'enfants de moins de 15 ans par an, selon l'Inserm, 2 enfants décèderaient chaque jour victimes de maltraitements.

Pour combattre ces violences, le plan présenté aujourd'hui a pour objectif de susciter une profonde prise de conscience au sein de la société et de proposer des solutions concrètes autour de 4 axes et de 21 mesures :

1. Pour favoriser des politiques éclairées par les faits, **de nouveaux dispositifs seront mis en place afin de mieux évaluer le phénomène de la maltraitance en France**. Un travail indispensable, tant les données manquent.

*« Nous publierons dans les prochains mois les résultats d'un nouveau sondage sur la maltraitance en France. Et nous continuerons tant que le vide en la matière ne sera pas comblé. On ne peut pas lutter efficacement sans données fiables, qui permettraient de porter les efforts sur des points précis »* précise Michel Martzloff, Secrétaire Général de L'Enfant Bleu.

2. Pour favoriser une éducation sans violence, **une campagne de communication online dédiée à la promotion du 119 « Allo Enfance en danger » a été lancée** suite à la présentation du plan par la ministre.

3. **Le repérage des situations de maltraitance devient une priorité des pouvoirs publics**. Un sujet également central pour L'Enfant Bleu, partie civile dans de nombreux procès consécutifs à des décès d'enfants victimes de maltraitements familiaux.

*« Il a été constaté au cours de récents procès d'assises de graves dysfonctionnements au niveau des services sociaux, de la police/gendarmerie ou de la justice (affaires Bastien, Inaya, Nohan, etc.). Les enfants repérés représentent moins de 10% des enfants maltraités. L'émergence de ce plan est donc vitale pour sortir de l'ombre plus de 90% des enfants victimes de violences »,* alerte Michel Martzloff.

---

<sup>1</sup> Livre blanc de L'Enfant Bleu « Ecouter mieux et agir vite : 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance »

4. Le quatrième axe concerne **l'accompagnement des victimes de maltraitance**. L'ouverture de nouvelles unités d'accueil médical judiciaire pédiatrique (UAMJP) sera encouragée. La formation au recueil de la parole de l'enfant sera développée auprès de tous les professionnels en contact avec eux. Un volet sur lequel L'Enfant Bleu a largement pu faire part de son expérience et expertise.

*« Les répercussions de la maltraitance sont généralement profondes pour l'enfant victime et son entourage. Il est donc indispensable de leur apporter assistance et soutien dans l'urgence et dans la durée. Voici l'une des raisons d'être de notre association depuis bientôt 30 ans », souligne Michel Martzloff.*

**Les représentants de L'Enfant Bleu se tiennent à votre disposition pour apporter tous les compléments d'information et commentaires souhaités concernant ces propositions.**

À propos de L'association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée :

Depuis sa création en 1989, l'association a pour vocation de prendre en charge les enfants victimes de maltraitances, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que les adultes ayant été victimes durant leur enfance. L'association leur propose un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire en leur apportant une aide juridique et un soutien psychologique immédiat et dans la durée. L'Enfant Bleu mène également des actions de prévention dans les établissements scolaires et forme les professionnels de l'enfance. Plus d'informations sur : [www.enfantbleu.org](http://www.enfantbleu.org)

Contact presse :

Aurélie Bois – T : 01 70 08 71 15 – E : [ab.thesk@gmail.com](mailto:ab.thesk@gmail.com)